

Dossier suivi par : Mrs Olivier BIELAKOFF, Jérôme DUVAL–Techniciens rivière SMRD (04.75.21.85.23) / M. Philippe BERNA, Commune de Saillans

Objet : Travaux d'entretien sur les boisements des berges du Rieussec

Saillans, le 08 décembre 2023

Madame, Monsieur,

L'entretien d'un cours d'eau relève de la responsabilité des propriétaires riverains, tâche parfois difficile, en particulier quand il s'agit à la fois d'assurer son bon état et de se prémunir des risques liés aux inondations, amplifiés en cas de défaillance d'entretien.

Aussi, le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) a décidé de réaliser des travaux d'entretien présentant un intérêt général, dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE) de la végétation qui planifie des interventions sur tout le bassin versant.

C'est dans ce contexte que le SMRD et la Mairie de Saillans vont faire intervenir des agents de l'Office National des Forêts pour réaliser des travaux d'entretien de la végétation des berges du Rieussec.

L'intervention aura lieu entre le 8 et le 12 janvier 2024, le tronçon ciblé se situant en amont de la passerelle piétonne du quartier de La Bourque jusqu'à la confluence avec la Drôme.

Ainsi nous vous demandons de laisser les parkings et emprises en bord du Rieussec libres afin de pouvoir laisser l'entreprise travailler sans gêne.

Un arrêté municipal en précisera les modalités.

Les travaux consistent en un entretien sélectif de la végétation sur les berges et adapté aux enjeux présents.

Cela implique des secteurs pour lesquels il n'y aura pas d'intervention et, au contraire, d'autres sur lesquels il sera nécessaire de procéder à des travaux.

Dans ce cas, l'objectif sera de retrouver la capacité d'écoulement de la rivière en cas de crue, d'assurer la stabilité des berges et de permettre la régénération des boisements.

Notre attention sera alors portée sur les arbres fortement penchés ou en mauvais état sanitaire, avec enlèvement sélectif des embâcles, etc.

Dans la mesure du possible, les bois coupés seront stockés sur les berges, hors d'atteinte de crue, à la disposition des propriétaires.

Les rémanents (restes de coupe non valorisables) seront broyés sur place.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Président du SMRD,

Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

Le Maire de Saillans,

François BROCARD

